

Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mardi 28 mai 2002 à 9 h 30 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum dudit comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Madame Jocelyne Houle agit comme président.

CE-2002-644 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 14 MAI 2002

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 14 mai 2002 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2002-645

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NO 21 – 1 496 542,43 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NO 20 - 255 965,29 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NO 18-5 992,84 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NO 15 - 362 694,40 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA n° 21 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD n° 20, la liste des réquisitions n° 18 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire n° 15, dont vous trouverez les détails ci-après :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA n° 21	pièces de comptes à payer	1 496 542,43 \$	du 13 au 17 mai 2002
PD n° 20	pièces de comptes à payer	255 965,29 \$	du 13 au 17 mai 2002
Réquisitions nº18	pièces de comptes à payer	5 992,84 \$	du 15 mai 2002
Embauches n° 15	embauches de personnel temporaire	362 694,40 \$	du 6 au 10 mai 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

CE-2002-646 RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-18 - 203 698,11 \$-PÉRIODE DU 10 AU 16 MAI 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-18, d'un montant total de 203 698,11 \$, pour la période du 10 au 16 mai 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures établies.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-647 SOUMISSION - 2002 SI 063 - SEWER-MATIC DRAIN SERVICE LTD - INSPECTION TÉLÉVISÉE - PROGRAMME 2002 - 58 759,87 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de la compagnie «Sewer-Matic Drain Service Ltd», 4140 Belgreen Drive, Ottawa, Ontario, K1G 3N2, au montant de 58 759,87 \$ taxes incluses, pour effectuer des travaux de nettoyage et d'inspection télévisée de conduites d'égout incluant la fourniture de rapport et de vidéo sur format électronique, le tout en conformité avec leur soumission en date du 6 mai 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste	Description	Montant
49100-521	Support technique (voirie, aqueduc/égout) entr	56 716,48 \$
	rép./Infras	
04-13493	TPS à recevoir (ristourne)	2 043,39 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-648*

RÈGLEMENT NUMÉRO 40-2002 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 4 090 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 075 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR DIVERSES RUES DE LA VILLE DE GATINEAU AINSI QUE POUR INSTALLER DES BORNES D'INCENDIE SUR LE CHEMIN KLOCK, SECTEUR AYLMER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 40-2002 autorisant une dépense de 4 090 000 \$\\$ et un emprunt de 4075 000 \$\\$ ainsi qu'une appropriation d'une somme de 15 000 \$\\$ du fonds général de la Ville pour effectuer des travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc et d'égout sur diverses rues de la Ville de Gatineau ainsi que pour installer des bornes d'incendie sur le chemin Klock, secteur Aylmer.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

CE-2002-649 <u>EXEMPTION DES FRAIS DE LOCATION, CENTRE CULTUREL L'AUBERGE SYMMES - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA CULTURE DE L'OUTAOUAIS</u>

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de la culture de l'Outaouais tiendra son assemblée générale au Centre culturel de l'Auberge Symmes, le 5 juin 2002;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de la culture de l'Outaouais a présenté des demandes à la Ville dans le cadre de la tenue son assemblée générale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général ce comité accorde une exemption des frais de location du Centre culturel de l'Auberge Symmes pour son assemblée générale du 5 juin 2002, ce qui représente une valeur de 217 \$.

Adoptée

*** Monsieur le maire Yves Ducharme prend son siège.

CE-2002-650

PROGRAMME DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES-QUÉBEC - ACCEPTATION DES PROPOSITIONS D'AIDE FINANCIÈRE ET RECOMMANDATION DE SIGNER LES PROTOCOLES D'ENTENTE, VOLET 2 : RÉHABILITATION DE LA CONDUITE D'ÉGOUT DE LA RUELLE DE LA RUE BOUCHERVILLE (SECTEUR HULL) 246 759 \$ ET RECONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC DU BOULEVARD DU MONT-BLEU (SECTEUR HULL) 206 409 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration d'INFRASTRUCTURES-QUÉBEC, dans deux lettres datées du 24 avril 2002, a informé la Ville que des aides financières ont été accordées en vertu du volet 2 du programme «Infrastructures-Québec », pour le projet de réhabilitation de la conduite d'égout de la ruelle de la rue Boucherville (secteur Hull), au montant de 246 759 \$, ainsi que pour le projet de reconstruction de la conduite d'aqueduc du boulevard du Mont-Bleu, entre le boulevard Riel et la rue des Bouleaux (secteur Hull), au montant de 206 409 \$;

CONSIDÉRANT QUE les protocoles d'entente établissant les conditions des travaux et les coûts admissibles pour ces deux projets ont été soumis par la Direction générale d'INFRASTRUCTURES-QUÉBEC à la Ville pour signature et acceptation des propositions d'aide financière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte les propositions d'aide financière d'INFRASTRUCTURES-QUÉBEC dans le cadre des travaux du programme « Infrastructures-Québec », volet 2, pour les projets suivants :

Description	Montant de l'aide financière
IQ-0594 Réhabilitation de la conduite d'égout de la ruelle de la rue Boucherville (contrat 99-5, secteur Hull)	246 759 \$
IG-0595 Reconstruction de la conduite d'aqueduc du boulevard du Mont-Bleu (contrat 00-4, secteur Hull)	206 409 \$
Total	453 168 \$

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer les protocoles d'entente soumis par la direction générale d'INFRASTRUCTURES-QUÉBEC pour ces deux projets.

Adoptée

CE-2002-651

PROGRAMME TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC 2000 - SOUMISSION DE PROJET - VOLET 1.3 - CONNAISSANCE DES INFRASTRUCTURES GRÂCE À UNE NOUVELLE TECHNOLOGIE SIAD

CONSIDÉRANT QU' il est essentiel pour la Ville d'établir un bilan complet de l'inventaire et de l'état de ses infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite établir un bilan à l'aide d'une nouvelle technologie SIAD (Système intégré d'aide à la décision) et a élaboré un projet à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE ce comité désire soumettre une demande de subvention pour ce projet dans le cadre du volet 1.3 du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

D'accepter, dans le cadre du volet 1.3 du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000, le projet d'amélioration de la connaissance des infrastructures urbaines à l'aide d'une nouvelle technologie SIAD, dont le coût total est évalué à 1 728 651 \$, incluant les taxes et les frais incidents;

D'attribuer, lors de son analyse, la priorité numéro 1 au projet mentionné ci-haut et d'accorder, pour sa réalisation, les subventions normalement allouées dans le cadre du programme d'aide financière.

De plus, ce comité signifie aux gouvernements du Québec et du Canada l'intention de la Ville d'assumer sa partie des coûts de réalisation du projet de même que tous les coûts d'exploitation subséquents.

Le directeur du Service d'ingénierie est autorisé à transmettre au ministère des Affaires municipales et de la Métropole toute l'information requise concernant le projet en vue d'obtenir l'aide financière demandée.

Adoptée

CE-2002-652

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS - SOUMISSION DE PROJET - VOLET 1.1 - AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour la Ville d'établir un bilan complet de l'inventaire et de l'état de ses infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie et qu'elle a élaboré un projet à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE ce comité désire soumettre une demande de subvention pour ce projet dans le cadre du volet 1.1 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité demande au gouvernement du Québec de lui accorder, dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités, une aide financière pour la réalisation du projet d'amélioration de la connaissance des infrastructures urbaines, dont le coût total est évalué à 1728 651 \$, incluant les taxes et les frais incidents, à condition toutefois que cette aide ne provienne pas de l'enveloppe de 6 825 596 \$ destinée à la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité signifie au gouvernement du Québec l'intention de la Ville d'assumer sa partie des coûts de réalisation du projet de même que tous les coûts d'exploitation subséquents.

Le directeur du Service d'ingénierie est autorisé à transmettre au ministère des Affaires municipales et de la Métropole toute l'information requise concernant le projet en vue d'obtenir l'aide financière demandée.

Adoptée

CE-2002-653 PROGRAMME TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC - SOUMISSION DE PROJET - VOLET 1.1 - REMPLACEMENT DE CONDUITES D'AQUEDUC DANS LE SECTEUR BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QU'en vertu de son règlement numéro 0111-00-01, l'ancienne municipalité de Buckingham a approuvé la réalisation de travaux de remplacement de conduites d'aqueduc sur diverses rues de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce comité désire soumettre une demande de subvention pour ces projets dans le cadre du volet 1.1 du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

D'accepter, dans le cadre du volet 1.1 du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec, le projet de remplacement de conduites d'aqueduc sur diverses rues du secteur de Buckingham dont le coût total est évalué à 450 000 \$, incluant les taxes et les frais incidents.

D'attribuer, lors de son analyse, la priorité numéro 1 au projet mentionné ci-haut et d'accorder, pour sa réalisation, les subventions normalement allouées dans le cadre du programme d'aide financière, à condition toutefois que ces subventions ne proviennent pas de l'enveloppe de 4 098 567 \$ destinée à la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité signifie aux gouvernements du Québec et du Canada l'intention de la Ville d'assumer sa partie des coûts de réalisation du projet de même que tous les coûts d'exploitation subséquents.

Le directeur du Service d'ingénierie, en collaboration avec le directeur du Service des finances, est autorisé à transmettre au ministère des Affaires municipales et de la Métropole toute l'information requise concernant le projet en vue d'obtenir l'aide financière demandée.

Adoptée

CE-2002-654* CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GATINEAU À UNE ÉTUDE SUR LA TOXICITÉ DES EFFLUENTS MUNICIPAUX - 30 000 \$ EN 2002

CONSIDÉRANT QUE l'Institut Armand-Frappier, en collaboration avec le ministère de l'Environnement, le Centre St-Laurent d'Environnement Canada, plusieurs chaires universitaires et municipalités, a mis sur pied un réseau multidisciplinaire d'étude sur la toxicité des effluents municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais, par sa résolution numéro 2001-306, a mandaté le Service de l'Environnement à participer activement au réseau d'étude, comme suit :

Année	Contribution financière	Contribution interne (analyses en
		laboratoire)
2002	30 000 \$	20 000 \$
2003	30 000 \$	20 000 \$
2004		20 000 \$
2005		20 000 \$
2006		20 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière pour l'année 2002 ne fut pas incorporée au budget 2002 de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la question des substances toxiques persistantes (PTS) et des contaminants qui ont un effet modulateur endocrinien sera une des plus importantes et avantgardistes problématiques environnementales des prochaines décennies :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même les imprévus le montant de 30 000 \$, afin de donner suite à la présente.

Le trésorier est autorisé à verser à l'Institut Armand-Frappier une contribution financière de 30 000 \$ prélevée à même le poste budgétaire 02-40110-417, pour la contribution financière de l'année 2002.

De plus, ce comité recommande au conseil de confirmer la participation de la Ville de Gatineau au réseau d'étude sur la toxicité des effluents municipaux, au montant de 160 000 \$ sur 5 ans, tel que décrété par la CUO à la résolution numéro 2001-306, répartit en une contribution financière de 60 000 \$ et en une contribution interne évaluée à 100 000 \$.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2003 le montant de 30 000 \$, afin de compléter la contribution financière de 60 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste	Description	Montant
41110-417	Admin. – Traitement et gestion matières résidues –	30 000 \$
	Frais de recherche	

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

Poste	Description	Débit	Crédit
99900-999	Imprévus – Autres	30 000 \$	0 \$
41110-417	Admin. – Traitement et gestion matières résidues	0 \$	30 000 \$
	 Frais de recherche 		

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-655* ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROLONGEMENT DE LA RUE LACOMBE PROJET RÉSIDENTIEL L'OASIS MONT-ROYAL, PHASE 7, SECTEUR GATINEAU – DISTRICT ÉLECTORAL 12

CONSIDÉRANT QUE la compagnie La Société de développement de Gatineau (SODEVGA inc.) a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction de la rue Lacombe formée par les lots 1 767 072, 2 744 348 (non officiel) et une partie des lots 1 770 071 et 1 770 154 situés dans la phase 7 du projet résidentiel L'Oasis Mont-Royal;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie La Société de développement de Gatineau (SODEVGA inc.) afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux et de la rue Lacombe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie La Société de développement de Gatineau (SODEVGA inc.) concernant le développement domiciliaire projeté sur les lots 1 767 072, 2 744 348 (non officiel) et une partie des lots 1 770 071 et 1 770 154 étant la rue Lacombe entre les rues Prud'homme et Harris montrés au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 8 mai 2002, et portant le numéro 64311, minute 29720S.

De ratifier la requête présentée par la compagnie La Société de développement de Gatineau (SODEVGA inc.) pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de l'ex-Ville de Gatineau, les conduites d'aqueduc et d'égouts sur la rue Lacombe entre les rues Prud'homme et Harris existante formée des lots 1 767 072, 2 744 348 (non officiel) et une partie des lots 1 770 071 et 1 770 154; il est entendu que cette requête comprend également la construction de la fondation de ces rues et de bordures ainsi que la pose d'un revêtement asphaltique.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il fait allusion ci-haut, par les experts-conseils Les Consultants de l'Outaouais inc.

D'autoriser le bureau d'experts-conseils à présenter les plans, pour approbation, au ministère de l'Environnement du Québec.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir la rue mentionnée ci-haut et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionnés et que la dépense en découlant soit aussi payée par cette compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit payée par cette compagnie.

D'exiger que la compagnie La Société de développement de Gatineau (SODEVGA inc.) cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues visées par la présente et qui n'ont pas encore été cédées, dès que les travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur ainsi que le passage formé par le lot 2 754 516.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention de servitudes et à l'achat des rues et passage faisant l'objet de la présente.

D'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville reliée à l'extension des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial.

Les fonds à cette fin, au montant de 30 000 \$, seront pris à même le fonds de roulement remboursable sur 3 ans.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-656*

REQUÊTE - DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX - PROLONGEMENT DE LA RUE RITA - PROJET DOMICILIAIRE SECTEUR AVENUE DU CHEVAL BLANC, SECTEUR GATINEAU – DISTRICT ÉLECTORAL 15

CONSIDÉRANT QUE les compagnies 147794 Canada inc. et 149557 Canada inc. ont déposé une requête afin de procéder à l'installation des services municipaux (aqueduc et égouts) et à la construction de la fondation de la rue Rita (lot 1 550 296) entre les rues du Batiscan et Camille;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a déjà été signé en juin 1987 entre l'ex-Ville de Gatineau et les promoteurs pour ce projet domiciliaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du protocole d'entente signé, la Ville défraiera, par le biais d'une taxe d'améliorations locales imposée aux terrains riverains, l'installation du système d'éclairage de rue, la construction de trottoirs et bordures ainsi que la pose du pavage (couche de base et couche d'usure) :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil :

D'accepter la requête présentée par les compagnies 147794 Canada inc. et 149557 Canada inc. pour construire, à leurs frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, les conduites d'aqueduc et d'égouts ainsi que la fondation de la rue Rita (lot 1 550 296) entre les rues du Batiscan et Camille.

D'autoriser ces compagnies à faire préparer, également à leurs frais, les plans et devis nécessaires à l'exécution des travaux mentionnés ci-dessus et à confier la surveillance avec résidence au bureau des experts-conseils Les Consultants de l'Outaouais inc.

D'autoriser le bureau des experts-conseils Les Consultants de l'Outaouais inc. à présenter, au besoin, les plans et devis au ministère de l'Environnement du Québec.

D'accepter la recommandation des compagnies précitées à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de construction des services municipaux (aqueduc et égouts) et de la fondation de la rue et que la dépense soit payée par les compagnies.

D'accepter que la Ville défraie par l'imposition d'une taxe d'améliorations locales, l'installation du système d'éclairage de rue, la construction de bordures et trottoirs ainsi que la pose du pavage (couche de base et couche d'usure) sur ce tronçon de la rue Rita.

D'accepter la cession à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, de la rue et des services municipaux visés, par la présente, dès que le Service d'ingénierie aura approuvé les travaux réalisés par les compagnies.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier à signer tous les documents découlant de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002 conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

CE-2002-657* ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROLONGEMENT DE LA RUE PAYETTE - PROJET RÉSIDENTIEL DOMAINE DU PLATEAU - SECTEUR BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL 17

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 2914336 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction de la rue Payette formée par le lot 13C-448 (non officiel) du rang 4, canton de Buckingham, situés dans le projet résidentiel Domaine du Plateau;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2914336 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux et de la rue Payette :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie 2914336 Canada inc. concernant le développement domiciliaire projeté sur le lot 13C-448 (non officiel) du rang 4, canton de Buckingham, étant la rue Payette et une partie de la rue Goulet montrées au plan préparé par Jean Gagné, arpenteur-géomètre, le 13 février 2002, et portant le numéro 52199A, minute 4770.

De ratifier la requête présentée par la compagnie 2914336 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de l'ex-Ville de Buckingham, les conduites d'aqueduc et d'égouts sur la rue Payette et une partie de la rue Goulet formées du lot 13C-448 (non officiel) du rang 4, canton de Buckingham; il est entendu que cette requête comprend également la construction de la fondation de ces rues et de bordures ainsi que la pose d'un revêtement asphaltique et du réseau d'éclairage.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il fait allusion ci-haut par les experts-conseils Les Consultants de l'Outaouais inc.

D'autoriser le bureau d'experts-conseils à présenter les plans, pour approbation, au ministère de l'Environnement du Québec.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir les rues mentionnées ci-haut et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionnés et que la dépense en découlant soit aussi payée par cette compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Les Laboratoires Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit payée par cette compagnie.

D'exiger que la compagnie 2914336 Canada inc. cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues visées par la présente, dès que les travaux seront réalisés en conformité avec la réglementation en vigueur ainsi que toute servitude qui pourrait être requise.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention de servitudes et à l'achat de la rue faisant l'objet de la présente.

D'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville reliée au surdimensionnement du réseau d'égout pluvial.

Les fonds à cette fin, au montant de 16 000 \$, seront pris à même le fonds de roulement remboursable sur 3 ans.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-658*

AMÉLIORATIONS DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS SUR LES RUES JOLICOEUR, CHOUINARD, LATOUR, DES CÈDRES, FROMENT ET SUR LE BOULEVARD DU MONT-BLEU - EXCÉDENT DE COÛTS AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2748 - MONTANT DE 16 336,67 \$ INCLUANT LES TAXES, SECTEUR HULL

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 2748 relatif aux travaux d'améliorations des réseaux d'égouts sur les rues Jolicoeur, Chouinard, Isabelle, Latour des Chênes, Froment et sur le boulevard du Mont-Bleu est de l'ordre de 1 665 000 \$, contrat 00-41;

CONSIDÉRANT QU'un montant additionnel de 16 336,67 \$ incluant les taxes est nécessaire pour couvrir les frais inhérents à l'ajustement des honoraires professionnels pour l'élaboration des plans et devis :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général et après vérification par le Service d'ingénierie, ce comité accepte et recommande au conseil d'approuver l'excédent de coûts, au montant total de 16 336,67 \$ incluant les taxes, concernant le projet d'améliorations des réseaux d'égouts sur les rues Jolicoeur, Chouinard, Isabelle, Latour, des Chênes, Froment et le boulevard du Mont-Bleu, contrat 00-41.

Les fonds à cette fin, au montant de 16 336,67 \$ incluant les taxes, seront pris à même le règlement d'emprunt 2748.

De plus, ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser l'excédent de coûts, au montant imputable de 15 768,59 \$ incluant les taxes et tenant compte de la ristourne TPS, à même le surplus de l'ex-Ville de Hull.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-659

PROJET PILOTE POUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE NO ET SO – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FIRME THERMAL ENERGY INTERNATIONAL INC.

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Communauté Urbaine de l'Outaouais (C.U.O.) à sa séance du 21 juillet 1994, par la résolution numéro 94-663, autorisait la firme Thermal Energy International Inc. à faire l'essai de sa technologie visant la réduction des émissions de gaz NO_x et SO_2 , dans le cadre d'un projet pilote à l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de l'environnement de la C.U.O. à sa séance du 16 août 2001, par sa résolution numéro CE-2001-22, autorisait la firme Thermal Energy International Inc. à installer son procédé à l'usine d'épuration et de s'en servir pour fins de promotion :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles à préparer un protocole d'entente avec la firme Thermal Energy International Inc. afin que celle-ci puisse faire l'essai, dans le cadre d'un projet pilote à l'usine d'épuration (secteur Gatineau) de sa technologie visant la réduction des gaz NO_x et SO_2 et de s'en servir pour fins de promotion.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer ledit protocole d'entente.

Adoptée

CE-2002-660

SERVITUDE DE TOLÉRANCE D'EMPIÉTEMENT DU 93, RUE DOLLARD, SECTEUR HULL – SIGNATURE DE L'ACTE DE SERVITUDE – DISTRICT ÉLECTORAL 9

CONSIDÉRANT QUE le notaire Me S. Primeau a fait parvenir à la Ville une demande de servitude de tolérance d'empiétement pour la propriété située au 93, rue Dollard;

CONSIDÉRANT QUE Louis Lavoie, arpenteur-géomètre a soumis un plan de localisation portant le numéro 12578 pour ladite propriété décrivant, entre autres, un empiétement du bâtiment sur le lot 1653734 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'empiétement décrit peut jouir d'une tolérance aux conditions prévues au document type de la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte d'accorder une servitude de tolérance d'empiétement aux conditions stipulées au document type ci-joint de la Ville et pour les empiétements décrits au plan numéro 12578 préparé par Louis Lavoie, arpenteur-géomètre. Les frais de traitement du dossier, des documents d'arpentage et de l'acte notarié sont à la charge du propriétaire.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer les documents préparés à cette fin.

Adoptée

CE-2002-661

<u>SUBVENTION DE 100 \$ - PAROISSE NOTRE-DAME DE L'ÎLE - DISTRICT ÉLECTORAL 8</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Paroisse Notre-Dame de l'Île , à l'attention de madame Clémence Thibeault, 115, boulevard Sacré-Cœur, Hull, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention afin de collaborer à la tenue d'une vente de garage visant à supporter certains groupes communautaires :

Denise Laferrière 100 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

PosteDescriptionMontant11400-972-40008Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions100 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

CE-2002-662 SUBVENTION DE 300 \$ - ÉCOLE SAINT-JEAN-BOSCO - 75E ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE – DISTRICTS ÉLECTORAUX 4, 5 ET 8

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 300 \$ à l'école Saint-Jean-Bosco concernant les activités du 75^e anniversaire de l'école :

Lawrence Cannon 100 \$
Marc Bureau 100 \$
Denise Laferrière 100 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'école Saint-Jean-Bosco, à l'attention de monsieur Jean-Éric Lacroix, directeur, école Saint-Jean-Bosco, 71 rue Saint-Jean-Bosco, Hull, Québec, J8Y 3G5.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste	Description	Montant
11400-972-40005	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	100 \$
11400-972-40004	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	100 \$
11400-972-40008	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	100 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-663 PARTICIPATION DE LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE CYR - REMISE DES PHÉNIX DE L'ENVIRONNEMENT QUI SE TIENDRA À QUÉBEC LE 30 MAI 2002

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Thérèse Cyr, conseillère, à assister au 5° gala des Phénix de l'environnement qui aura lieu au Grand théâtre de Québec le 30 mai 2002, dont le total des dépenses inhérentes à cette activité s'élève à un maximum de 350 \$:

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste	Description	Montant
310110-314	Admin Travaux publics et environnement -	350 \$
	Frais de déplacement	

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-664 <u>SUBVENTION DE 50 \$ - HISTORIC MARINE ASSOCIATION OF CANADA - DÉFI ATLANTIQUE DU QUÉBEC - PARTICIPATION DE SONIA BÉLAND - DISTRICT</u> ÉLECTORAL 11

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de Historic Marine Association of Canada – Défi Atlantique du Québec, à l'attention de madame Sonia Béland, 27, rue de Beaussier, Gatineau, Québec, J8T 7Z5, pour sa participation à la rencontre internationale des jeunes québécois :

Paul Morin 50 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

PosteDescriptionMontant11400-972-40011Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions50 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-665

<u>SUBVENTION DE 200 \$ - DÉSERTOURS TROPHÉE ROSES DES SABLES - ÉDITION 2002 – DISTRICTS ÉLECTORAUX 6, 10 ET 11</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Désertours Trophée Roses des Sables, édition 2002, à l'attention de madame Annie Crousset, 303, rue Lebaudy, Gatineau, Québec, J8V 2T4, à titre de subvention pour la compétition automobile qui aura lieu au Maroc du 17 au 26 octobre 2002 :

Louise Poirier 100 \$
Thérèse Cyr 50 \$
Paul Morin 50 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste	Description	Montant
11400-972-40011	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	50 \$
11400-972-40010	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	50 \$
11400-972-40006	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	100 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-666*

MODIFIER LES RÉSOLUTIONS NUMÉROS CE-2002-135 ET CM-2002-94 À L'EFFET DE RETIRER LA PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION, AU CONGRÈS DE LA FCM À HAMILTON DU 31 MAI AU 3 JUIN 2002 – DISTRICT ÉLECTORAL 7

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Pierre Philion était autorisé à participer au congrès de la FCM à Hamilton du 31 mai au 3 juin 2002;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Pierre Philion est dans l'impossibilité d'assister à ce congrès :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2002-135 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2002-94 à l'effet de retirer le nom de monsieur le conseiller Pierre Philion.

Le trésorier est autorisé à faire les écriture comptables nécessaires.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

Adoptée

CE-2002-667

AUTORISER RICHARD CÔTÉ, JOSEPH DE SYLVA, PAUL MORIN ET PIERRE PHILION À PARTICIPER À UN TOURNOI DE GOLF LE 4 JUIN 2002 AU PROFIT

<u>DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTOAUAIS - 200 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX 7, 11, 12 ET 13</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise Richard Côté, Joseph De Sylva, Paul Morin et Pierre Philion à participer à un tournoi de golf le 4 juin 2002, organisé au profit de la Société Alzheimer de l'Outaouais :

Pierre Philion	50 \$
Paul Morin	50 \$
Joseph De Sylva	50 \$
Richard Côté	50 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Alain Fredette, président d'honneur, 15 rue Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8H1.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste	Description	Montant
11400-972-40007	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	50 \$
11400-972-40011	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	50 \$
11400-972-40012	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	50 \$
11400-972-40013	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	50 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-668

<u>SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS - ACTIVITÉ DU 4 JUIN 2002 - 225 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX 6, 8, 10, 14 ET 16</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 225 \$ provenant du budget discrétionnaire des membres du conseil suivants, à la Société Alzheimer de l'Outaouais dans le cadre d'une activité de levée de fonds qui se tient le 4 juin 2002 :

Thérèse Cyr	50 \$
Aurèle Desjardins	50 \$
Denise Laferrière	25 \$
Luc Montreuil	50 \$
Louise Poirier	50.\$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre de la Société Alzheimer de l'Outaouais, à l'attention de monsieur Alain Fredette, président d'honneur, 15 rue Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8H1.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste	Description	Montant
11400-972-40006	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	50 \$
11400-972-40016	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	50 \$
11400-972-40008	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	25 \$
11400-972-40014	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	50 \$
11400-972-40010	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	50 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

CE-2002-669 SUBVENTION DE 600 \$ AU RELAIS DES JEUNES GATINOIS POUR AIDER À RÉALISER LES CAMPS DE JOURS 2002 – DISTRICTS ÉLECTORAUX 12, 13 ET 14

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 600 \$ au Relais des jeunes gatinois pour aider à réaliser les camps de jour 2002 :

Joseph De Sylva	200 \$
Aurèle Desjardins	200 \$
Richard Côté	200 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du Relais des jeunes gatinois, C.P. 517 – 315, rue Migneault, Gatineau, Québec, J8P 7A1.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste	Description	Montant
11400-972-40014	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	200 \$
11400-972-40012	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	200 \$
11400-972-40013	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	200 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-670

SUBVENTION DE 450 \$ AU CLUB DE COMPÉTITION DE KARATÉ MASSON-ANGERS BUCKINGHAM POUR LA PARTICIPATION DE 17 JEUNES ATHLÈTES AU CHAMPIONNAT CANADIEN À TORONTO LES 6, 7 ET 8 JUIN 2002 – DISTRICTS ÉLECTORAUX 5, 9, 16 ET 17

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 450 \$ au Club de compétition de karaté de Masson-Angers Buckingham, pour la participation de 17 jeunes athlètes au Championnat canadien à Toronto les 6, 7 et 8 juin 2002 :

25 \$
100 \$
300 \$
25 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre du Club de compétition de karaté M.A.B., à l'attention de monsieur Guy Chartrand, 43, rue St-Louis, Masson-Angers, Québec, J8M 1C1.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste	Description	Montant
11400-972-40009	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	25 \$
11400-972-40016	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	300 \$
11400-972-40017	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	100 \$
11400-972-40005	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	25 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

CE-2002-671 AUTORISATION - PARTICIPATION DE MESSIEURS ALAIN LABONTÉ ET ANDRÉ LEVAC AU SOUPER DE HOMARD DU CLUB RICHELIEU D'AYLMER LE 1ER JUIN 2002 - 90 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX 1 ET 2

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Alain Labonté et André Levac à participer au souper de homard du Club Richelieu d'Aylmer le 1^{er} juin 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 90 \$ à l'ordre du Club Richelieu d'Aylmer, à l'attention de monsieur Gilles Ménard, 218, rue des Draveurs, Aylmer, Québec, J9J 1K5.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste	Description	Montant
11400-972-40002	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	45 \$
11400-972-40001	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	45 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-672 AUTORISER LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER À ASSISTER AU COLLOQUE INTERNATIONAL RENDEZ-VOUS MONTRÉAL 2002 - LE 30 MAI 2002 - 500 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la conseillère Louise Poirier à assister au colloque international Rendez-vous Montréal 2002 le 30 mai 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Rendez-vous Montréal 2002, 1440, rue Ste-Catherine Ouest, Bureau 220, Montréal, Québec, H3G 1R8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

PosteDescriptionMontant11100-311-30015Conseil municipal - congrès et colloques500 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-673

AUTORISATION - ACHAT D'UNE TABLE POUR LA PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE SOIRÉE GASTRONOMIQUE - VIN ET FROMAGE POUR LES 30 ANS D'EXISTENCE DE LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE BUCKINGHAM, MASSON-ANGERS, L'ANGE-GARDIEN (TVC 22), QUI AURA LIEU LE 8 JUIN 2002 - 240 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'achat d'une table de 8 personnes pour la participation des membres du conseil à une soirée gastronomique, vin et fromage dans le cadre des 30 ans d'existence de la télévision communautaire Buckingham, Masson-Angers, l'Ange-Gardien (TVC 22), qui aura lieu le 8 juin 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 240 \$ à l'ordre de la TVC 22, à l'attention de monsieur André Soucy, 150, rue MacLaren Est, Buckingham, Québec, J8L 1K1.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

PosteDescriptionMontant11100-312Conseil municipal – frais de représentation240 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-674 <u>SUBVENTION 1 000 \$ - 25IÈME SESSION DE PERFECTIONNEMENT -</u> ASSOCIATION DES ARÉNAS DU QUÉBEC – CABINET DU MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 1 000 \$ à l'Association des arénas du Québec dans le cadre de leur 25^e session de perfectionnement qui se tiendra du 26 au 29 mai 2002 à la maison du Citoyen.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de l'Association des arénas du Québec, à l'attention de monsieur Michel Philion, président, 125, rue Carillon, Case postale 1970, Succursale B, Hull, Québec, J8X 3Y9.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste11400-972-40018

Description
Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions
1 000\$

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

*** Monsieur le maire Yves Ducharme quitte son siège et madame Jocelyne agit comme président.

CE-2002-675*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES FINANCES ET AUTORISATION À AFFICHER LES DEUX POSTES CONCERNÉS

CONSIDÉRANT QU'après analyse des besoins du Service des finances, il y a lieu d'abolir les postes de secrétaire spécialisée – direction et secrétaire spécialisée – revenus et assurances et de créer les postes de secrétaire spécialisée – budget et comptabilité et secrétaire spécialisée – revenus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au Conseil d'accepter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service des finances :

ABOLITION DE POSTES

Secrétaire spécialisée - direction Secrétaire spécialisée - revenus et assurances

CRÉATION DE POSTES

Secrétaire spécialisée – budget et comptabilité Secrétaire spécialisée – revenus

.

Le Service des ressources humaines est autorisé à afficher les deux postes concernés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par le conseil municipal.

CE-2002-676 PROMOTION DE MADAME DANIELLE RENAUD AU POSTE DE PRÉPOSÉE AUX MAGASINS AU SERVICE DES FINANCES, DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la promotion de madame Danielle Renaud au poste de préposée aux magasins au Service des finances, division de l'approvisionnement.

Le salaire de Mme Renaud est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe VII, 5° échelon (semaine de 40 heures) de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 service des finances - rémunération régulière – cols blancs.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-677 PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME ALICE BRAZEAU AU POSTE DE COMMIS AU SERVICE D'APPELS CENTRALISÉS AU SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la promotion à l'essai pour une période de six mois, de madame Alice Brazeau au poste de commis au service d'appels centralisés au Service des finances.

Le salaire de madame Alice Brazeau est établi conformément à l'échelle salaria le du secteur d'origine, soit le groupe 05, 4^e échelon de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 service des finances - rémunération régulière — cols blancs.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-678

PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME FRANCE BOUCHARD AU POSTE DE COMMIS-COMPTABLE AU SERVICE DES FINANCES ET AUTORISATION À COMBLER LE POSTE DE COMMIS AUX COMPTES À PAYER AU SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la promotion à l'essai pour une période de six mois, de madame France Bouchard au poste de commis-comptable au Service des finances.

Le salaire de Mme Bouchard est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe 06, 7° échelon de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 service des finances - rémunération régulière – cols blancs.

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de commis aux comptes à payer (poste générique : préposé technique, payables) au Service des finances.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-679 PROMOTION À L'ESSAI DE MADAME MICHELINE FRÉCHETTE AU POSTE DE COMMIS-RÉCEPTIONNISTE AU CENTRE DE SERVICES DE HULL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la promotion à l'essai pour une période de six mois, de madame Micheline Fréchette au poste de commis-réceptionniste au centre de services de Hull.

Le salaire de Mme Fréchette est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe 04, 5^e échelon de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13220-112 – centre de services de Hull - rémunération régulière – cols blancs.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-680

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MESDAMES CLAIRE LABELLE-SAUVÉ ET DE GINETTE PHILION AUX POSTES DE TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE AU CENTRE DE SERVICES DE HULL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte l'engagement à l'essai pour une période de neuf mois, de mesdames Claire Labelle-Sauvé et de Ginette Philion aux postes de téléphoniste-réceptionniste au centre de services de Hull.

Le salaire de mesdames Claire Labelle-Sauvé et Ginette Philion est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe 03, 7° échelon de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13220-112 centre de services de Hull - rémunération régulière – cols blancs.

La date d'entrée en fonction des employées sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-681

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME YOLAINE CYR AU POSTE DE COMMIS-RÉCEPTIONNISTE AU SOUTIEN AUX ÉLUS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte l'engagement à l'essai pour une période de six mois, de madame Yolaine Cyr au poste de commis-réceptionniste au Soutien aux élus.

Le salaire de Mme Cyr est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, (+12 mois) de l'ex-Ville de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-112 conseil municipal - rémunération régulière – cols blancs.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-682

MUTATION DE MONSIEUR JOCELYN P. SIMARD AU POSTE D'AGENT DE LIAISON ET DE MONSIEUR DENIS RÉGIMBALD AU POSTE D'AGENT À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la mutation de monsieur Jocelyn P. Simard au poste d'agent de liaison et celle de monsieur Denis Régimbald au poste d'agent à la sécurité routière au sein du Service de police, Module de la protection des personnes et des biens.

Le salaire de M. Simard ainsi que celui de M. Régimbald sont établis conformément à l'échelle salariale des policiers du secteur d'origine, soit à la classe d'agent de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-21400-111 gendarmerie – rémunération régulière – policiers et 02-21600-111 soutien opérationnel – rémunération régulière – policiers.

La date d'entrée en fonction de ces employés sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-683

AUTORISATION DE COMBLER LE POSTE DE COMMIS AU PRÊT À LA DIVISION BIBLIOTHÈQUE ET LETTRES, SECTEUR BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis au prêt à la division Bibliothèque et Lettres, secteur Buckingham est devenu vacant suite à la promotion d'une employée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de commis au prêt à la division Bibliothèque et Lettres, secteur Buckingham.

Adoptée

CE-2002-684

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE DE MADAME MANON DOUCET POUR UNE PÉRIODE DE TROIS MOIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte d'accorder un congé sans solde d'une durée de trois mois, débutant le 15 juin 2002, à madame Manon Doucet occupant le poste de préposée à la paie au Service des finances, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective de l'ex-CUO en vigueur.

Adoptée

CE-2002-685

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME LÉONNETTE DESJARDINS ET DE MONSIEUR JUSTIN COMTOIS AU POSTE DE COMMIS JUDICIAIRE AU SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte l'engagement à l'essai pour une période de trois mois, de madame Léonnette Desjardins et de monsieur Justin Comtois aux postes de commis judiciaire au Service de la cour municipale.

Le salaire de Mme Desjardins est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe 05, 2 échelon et le salaire de M. Comtois est établi au groupe 05, 1 échelon de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 cour municipale – rémunération régulière – cols blancs.

La date d'entrée en fonction des employés sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-686

VERSEMENT D'UN MONTANT DE 66 000 \$ AUX GYMÉLITES DE HULL AFIN DE DÉFRAYER LE COÛT DU LOYER ET LES COÛTS ÉNERGÉTIQUES POUR 2002 - 189 RUE DEVEAULT SECTEUR HULL

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité exécutif de l'ancienne Ville de Hull acceptaient en octobre 1996 de relocaliser les Gymélites de Hull au 189, rue Deveault et acceptaient de défrayer les coûts annuels représentant le loyer et les coûts énergétiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le trésorier à émettre les chèques aux dates et montants ci-dessous indiqués, à l'attention de monsieur Dino Lemay, président, Gymélites de Hull, 189, rue Deveault, unité 10, Hull, Québec, J8Z 1S7. Ces montants sont versés afin de permettre à l'organisme de défrayer les coûts du loyer et les coûts énergétiques rattachés à la location d'un local au 189, rue Deveault pour l'année 2002.

<u>DATE</u>	MONTANT
Le 7 juin 2002	22 000 \$
Le 9 août 2002	22 000 \$
Le 6 septembre 2002	22 000 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste Description Montant

71040-511 Gestion des protocole loc./espaces 66 000 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 24 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-687

SOUMISSION - 2002 SI 064 - SIGNATURE SAVOIE - PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de la firme «Signature Savoie», 14, rue Jeanne d'Arc, Hull, Québec, J8Y 2H2, pour l'élaboration et la réalisation d'un plan de communication et de relations publiques qui supportera la démarche d'élaboration du plan stratégique pour un montant maximal de 85 000 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leur soumission déposée en date du 15 mai 2002 et ce, étant la soumission ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro C-2002-457.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste	Description	Montant
13111-419-40921	Plan stratégique – Autres prof./adm.	82 044,27 \$
04-13493	TPS à recevoir (ristournes)	2 955,73 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-688

<u>SOUMISSION – 2002 SI 024A – COUPE GAZON OUTAOUAIS – ENTRETIEN MÉNAGER 4 SAISONS – 50 160,73 \$</u>

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte les soumissions les plus basses, déposées par les compagnies indiquées ci-dessous pour la tonte de pelouse et de fauchage, selon le prix (taxes incluses) en regard de chacun des secteurs; le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et des soumissions déposées en date du 17 mai 2002 et ce, étant les plus basses soumission reçues et conformes.

COUPE GAZON OUTAOUAIS ENTRETIEN MÉNAGER 4 SAISONS

NIVEAU A Masson-Angers	6 075,02 \$	
NIVEAU A Buckingham		6 169,93 \$
NIVEAU B Buckingham	20 377,70 \$	
NIVEAU C Masson-Angers	3 967,90 \$	
NIVEAU C Buckingham	13 570,18 \$	
NIVEAU D Masson-Angers	Soumission rejetée, aucun	contrat attribué

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

PosteDescriptionMontant71440-521Tonte des pelouses et fauchage des hautes herbes
entr. rép. / infras.48 416,39 \$04-13493TPS à recevoir (ristournes)1 744,34 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-689 SOUMISSION – 2002 SI 080 – MED-ENG SYSTEMS INC. – ÉQUIPEMENTS POLICIERS POUR CONTRÔLE DE FOULE – 57 561,46 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission MED-ENG Systems Inc., 2400, boulevard St-Laurent, Ottawa, Ontario, K1G 6C4, pour l'achat de 34 ensembles d'équipements policiers pour le contrôle de foule, pour un montant de 57 561,46 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 mai 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste	Description	Montant
21611-645	Manifestations G-8 Fourn. spécialisées	55 559,75 \$
04-13493	TPS à recevoir (ristournes)	2 001,71 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-690

APPROBATION DES PLANS ET DEVIS DE CONSTRUCTION D'UNE VOIE RÉSERVÉE SUR LE BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS (CONTRAT 94-32)

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général et après vérification par le Service d'ingénierie, ce comité approuve les plans numéros G-02-039-00 à G-02-039-03 ainsi que le devis préparés par les firmes Les consultants Trafix inc. et Stantec experts-conseils ltée et révisés selon les commentaires émis par la Ville de Gatineau, pour la construction d'une voie réservée sur le boulevard Alexandre-Taché, contrat 94-32. Cette approbation est conditionnelle à la transmission à la Ville par la Société de transport de l'Outaouais des documents suivants :

un engagement de la Société de transport de l'Outaouais à remettre à la Ville, après la réalisation des travaux, une copie reproductible et le fichier électronique des plans tels que construits;

une copie des ententes intervenues entre la Société de transport de l'Outaouais et la Commission de la Capitale nationale de même que la compagnie Les Papiers Scott Itée pour l'installation de conduits sur le pont du ruisseau de la Brasserie.

Adoptée

CE-2002-691

AUTORISER R. ALAIN LABONTÉ ET ANDRÉ LEVAC À PARTICIPER AU TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE L'APICA LE 31 MAI 2002 – 250 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs R. Alain Labonté et André Levac à participer au tournoi de golf annuel de l'APICA le 31 mai 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de l'APICA, à l'attention de monsieur Guy Leblanc, case postale 24, Aylmer, Québec, J9H 5E4.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

Poste	Description	Montant
11400-972-40001	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	125 \$
11400-972-40002	Enveloppe discrétionnaire des élus – subventions	125 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2002.

Adoptée

CE-2002-692

AUTORISER LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES À AFFICHER LES POSTES DE QUATRE TECHNICIENS AU SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher les postes de quatre techniciens au Service des systèmes d'information.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME M^e SUZANNE OUELLET

Maire et président Comité exécutif M SUZANNE OUELLE I Greffier et secrétaire Comité exécutif